

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 03

Nombre de conseillers en exercice :15

Présents : 12

Votants : 13

Pouvoirs :1

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0/ Ne prend pas part au vote :0

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

Date de convocation : 27 février 2026

PRÉSENTS : ARMANET Pascal, BALAN Jean-Baptiste, BIGOT Agnès, BRISON Sophie, COCHARD Virginie, DI PONIO Caroline, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, GONNET Martial, PERRIN Alain, THEVENON Jean-Marie, VACHER Roselyne

EXCUSÉ :

ABSENTS : CHAPELIER Gilles, CICERON Céline

POUVOIRS : BAGUET GALLON Yoann donne pouvoir à THEVENON Jean-Marie,

Secrétaire de séance : DURANTON Isabelle

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2026.

La commission Finances dans sa séance de travail du 2 Mars 2026 a étudié et débattu sur l'augmentation des taux de taxe

Il est proposé au Conseil Municipal,

D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE pour les taux suivants :

- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.68 %,
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.43 %,
- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11.74 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'unanimité pour fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.68 %,
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.43 %,
- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11.74 %.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Fait à Saint-Agnin Sur Bion,
Le 12 mars 2026

**La secrétaire de séance,
DURANTON Isabelle**



**Le Maire,
ARMANET Pascal**

